



L'EXPLORATION (EXPLO)

***En bref :** l'explo est une randonnée effectuée par un groupe de 4 à 7 jeunes de 11 à 17 ans en autonomie pendant 2 à 4 jours dans le cadre d'activités de scoutisme. L'équipe des responsables n'est pas nécessairement avec les jeunes durant l'explo, mais elle s'est assurée au préalable des lieux de couchage, de l'itinéraire et des conditions de prise de repas. Elle retrouve les jeunes à des rendez-vous réguliers ou effectue des points de contrôle discrets. L'équipe est joignable à tout moment par les jeunes.*

L'explo, c'est la mise en place d'un projet dynamique avec les jeunes, l'apprentissage de la prise de responsabilités et de l'autonomie. C'est un véritable contrat de confiance passé par les jeunes avec leurs responsables. L'explo permet de s'organiser, découvrir une région, apprendre à s'orienter avec la carte ou encore apprendre à être solidaires les uns envers les autres.

La préparation :

- Rechercher sur la carte et à partir de la documentation les lieux intéressants.
- Préparer l'itinéraire et le faire valider par le responsable.
- Prévoir tous les moyens de communication nécessaires (téléphone, lieux de passage marqués, lieux de rendez-vous balisés, messages...)
- Démontrer à l'équipe d'encadrement la capacité de l'équipe à agir de façon autonome et solidaire : lors des activités sur le camp, lors des services, lors des visites, grands jeux hors du camp ou quartiers libres.

Pour cela, les responsables apprennent aux jeunes avant le départ en explo :

- Les gestes de secourisme et les règles de sécurité hors du camp.
- Les règles de base du code de la route à respecter lors des déplacements le long de routes ou chemins fréquentés par des voitures.
- Les notions d'intendance en vue d'établir des menus équilibrés et tenant compte des règles d'hygiène alimentaire et de conservation des aliments.
- Les notions de comptabilité pour savoir dépenser l'argent mis à leur disposition et justifier des achats faits par le retour des tickets de caisse et de la monnaie.
- Quoi emmener dans le sac à dos.
- Quel matériel collectif est indispensable

Et lorsque les jeunes sont enfin prêts :

Un contrat reprenant toutes les directives est signé entre les jeunes et leurs responsables.

Et pour partir :

Les jeunes doivent aussi porter la tenue de groupe qui permet de les identifier, prendre la trousse à pharmacie, les cartes et boussoles nécessaires à leur déplacement.

L'EXPLORATION

L'exploration consiste, pour de petits groupes de jeunes, à partir pour de courtes périodes et sans encadrement en dehors du lieu principal du camp, pour réaliser un projet à caractère éducatif.

- Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion, où chacun au sein d'une petite équipe assure une responsabilité clairement définie. Elle permet de mettre en application les compétences acquises avant et pendant le camp, et doit répondre à des objectifs pédagogiques précis.

L'exploration est organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants. Pour ce faire, cette activité respecte les règles suivantes :

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus.
- Quand les jeunes ont moins de 14 ans, l'exploration ne peut dépasser 3 nuits.
- Chaque équipe est assurée de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit si nécessaire une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un de ses adjoints après avoir approuvé les conditions de préparation d'organisation et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un membre de l'équipe d'encadrement doit pouvoir être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Extrait de
l'Arrêté du
23 avril 1998



Les responsables doivent avoir en leur possession l'autorisation de participer à l'explo (et par voie de conséquence à toute activité en autonomie entrant dans le cadre de sa préparation ou de sa suite) signée par les parents de chaque jeune de plus de 11 ans.

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné, père, mère ou tuteur _____

Adresse _____

Téléphone _____

Autorise mon enfant (nom et prénom) _____

Né le (11 ans révolus minimum) _____

A participer à l'exploration dans les conditions énoncées par l'équipe d'encadrement du séjour ainsi qu'aux diverses activités permettant au jeune d'acquérir une autonomie suffisante à sa participation à l'explo (grands jeux par équipes hors du camp, visites de monuments historiques et sites par équipes, quartiers libres par équipes dans les villes pour les achats de souvenirs ou visites...)

Fait à _____ le _____

Signature :

NB : les jeunes non munis de l'autorisation ne seront pas autorisés à participer à l'ensemble des activités décrites ci-dessus.

Ce document s'adresse exclusivement aux plus de 11 ans.